COMMUNIQUÉ

Paris, le 24 octobre 2026

QUAND MANIFESTER DEVIENT L'EXCEPTION, C'EST LA DÉMOCRATIE QUI RECULE !

Le droit de manifester est une liberté fondamentale, pas une faveur accordée par le pouvoir !

Les interdictions de manifester se multiplient. Ce qui devrait être la règle, l'exercice d'une liberté démocratique, tend à devenir l'exception. Au prétexte de distinguer les manifestants des casseurs, le pouvoir choisit d'interdire les manifestations elles-mêmes !

Depuis quand faut-il demander la permission d'exercer un droit ?

La Fédération FO des Cheminots rappelle un principe essentiel inscrit dans les statuts de notre Confédération : le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'État, car il ne peut exister librement que dans un régime démocratique.

Le droit de manifester, le droit de grève, la liberté de réunion et les libertés syndicales sont indissociables. Porter atteinte à l'un, c'est menacer tous les autres.

Les travailleurs n'ont pas à choisir entre leurs libertés et leurs revendications. Ils ont besoin des premières pour faire aboutir les secondes.

Si l'État a pour premier devoir de garantir les libertés fondamentales, notamment le droit de manifester en toute liberté et en toute sécurité, son rôle doit également être de répondre sans délai aux revendications légitimes des travailleurs : améliorer la qualité des services publics, à commencer par l'école, et augmenter le pouvoir d'achat et les salaires face à l'explosion des prix.

Face aux atteintes aux libertés et au refus de satisfaire les revendications, la Fédération FO des Cheminots appelle à préparer activement la mobilisation par la grève à partir du 5 novembre et au-delà !

Il ne s'agit pas d'organiser une journée sans lendemain, mais de construire le rapport de force nécessaire pour obtenir satisfaction.

Partout, dans les établissements et les services, les salariés doivent pouvoir débattre collectivement des revendications et des modalités de leur mobilisation.

Les assemblées générales de grévistes doivent être souveraines ! C'est aux salariés mobilisés de décider démocratiquement de la poursuite et de la reconduction de leur mouvement.

La grève appartient aux travailleurs. C'est à eux de la conduire !

DÉFENDRE NOS LIBERTÉS, FAIRE ABOUTIR NOS REVENDICATIONS : UN MÊME COMBAT !

À PARTIR DU 5 NOVEMBRE, CONSTRUISONS LA GRÈVE DANS LA DURÉE !

La fédération FO des Cheminots

Contact Presse FO Cheminots : Daniel FERTE - 06.70.60.46.81 / Christophe PRAT - 07.49.40.15.39